

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 30 JUIN 2025

DELIBERATION N°20/2025

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame DESCLOUX Odette, Madame RAFIA Kadija, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène, RIOUAL Françoise, Madame HAMOU THERREY Bernadette.

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAUT Marie-Thérèse, Madame LIZEE Anne-Christine.

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe, SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17Présents : 10 Votants : 11

Date de convocation : 20/06/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Remy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (dix).

Le nombre de votants est arrêté à 11 (onze) voix. Mme LIZEE Anne-Christine a donné "bon pour pouvoir" à Mme REVOL

**OBJET : RENOUELEMENT DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA FOURNITURE EN
DENRÉES ALIMENTAIRES DE L'ÉPICERIE SOCIALE**

Vu les articles L.123-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales relatifs aux missions des CCAS ;

Vu l'article L266-1 du code de l'action sociale et des familles qui définit les objectifs, les

principes (dignité et solidarité) et les conditions de lutte contre la précarité alimentaire ;

Vu le code de la commande publique qui définit les seuils de passation des marchés publics ;

Vu le contrat actuel de fournitures de l'épicerie sociale passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande comprenant trois lots dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité d'anticiper la continuité du service dans l'intérêt des bénéficiaires et d'assurer la désignation d'un prestataire à compter du 1er janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

Le lancement d'une procédure de marché public en vue de la passation d'un contrat de fournitures de denrées alimentaires (produits frais, produits surgelés, produits d'épicerie) de l'épicerie sociale du CCAS, à partir du 1er janvier 2026.

AUTORISE

La Vice- Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Marilyne CZURKA

